Cadre du mémoire technique

Le mémoire technique est un document qui présente l’offre technique du soumissionnaire répondant à l’ensemble des exigences du CCAP et du CCTP. Le présent document fournit le **cadre qui doit être utilisé obligatoirement** pour la remise de l’offre. Si le candidat le juge nécessaire, il peut compléter ce cadre en fournissant des informations supplémentaires en annexe.

Les réponses doivent concerner spécifiquement le présent marché et ne sauraient rester « génériques » ou générales.

Les documents d’ordre général ne concernant pas directement le présent marché sont consultés à titre informatif mais ne sont pas pris en compte dans la notation de la qualité technique de l’offre.

# ITEM 1 : Appropriation de la mission – noté sur 8,75 points

Le candidat fournit une décomposition des temps d’intervention associée à la décomposition du prix P2-F2 annuel de maintenance préventive par site et par type d’équipements.

# ITEM 2 : Organisation et moyens dédiés à la réalisation des prestations – note sur 12,25 POINTS

## Organisation mise en place par le candidat pour l’exécution du marché (5,25 points)

Le candidat décrit les mesures organisationnelles mises en place pour l’exécution du marché.

Le candidat présente le responsable physique du marché désigné dans l’acte d’engagement (identité, coordonnées, qualifications, habilitations, diplômes, parcours professionnel, …)

Le candidat décrit les moyens humains dédiés au marché en vue d’une parfaite exécution des prestations : seront identifiés, les agents, leurs compétences et leurs expériences (qualifications, habilitations, attestations de formation, curriculum vitae, …)

Le candidat décrit, de façon claire et concise, l’organigramme de son entreprise, et le lien entre cette dernière et les équipes dédiées à l’exécution du présent marché.

## mode de fonctionnement prévu en heures ouvrables avec moyens et matériels associés (7,00 points)

Le candidat décrit les mesures spécifiques mises en place pour l’exécution du marché. Le candidat décrit les moyens matériels dédiés au contrat en vue d’une parfaite exécution des prestations du marché.

# Continuité de service – Note sur 10,50 points

Le candidat fourni les éléments permettant de juger la prise en compte des niveaux de criticité prévu au marché et le cas échéant l’organisation de l’astreinte.

# Mesures prises pour garantir la SECURITE AU cours du marché – noté sur 3.5 points

Le candidat décrit les mesures déployées par ses soins dans le cadre de l’exécution des prestations du marché pour assurer la sécurité optimum de son personnel et du personnel occupant les immeubles du périmètre géographique dudit marché. Le candidat décrit les mesures individuelles. Le candidat décrit les mesures collectives et administratives.

Le candidat décrit les dispositions qu’il prendra pour la protection des données informations relatives à la mise en œuvre d’un marché sensible.